

OENO-NEWS

DES CÔTES DE BOURG



MAI 2017

Agenda

Mai

7, 21, et 28 : Réception groupes *Amawaterways*

13 et 14 : Portes Ouvertes en Côtes de Bourg

14 : Partenariat Match Girondins Bx-Marseille

17 : Apéro concert au Grand Théâtre

18 : Réouverture du Bar à Vins + soirée concert

20 : La Pastourelle à Salers, stand AOC

22 au 24 : Salon Top Wine Pékin

22 : Conférence de presse, *Spicy Bike 'N Trail des Côtes de Bourg*

26 : Fermeture du Syndicat Viticole, la Boutique sera ouverte

29 : Soirée Aquitaine Presse Service

Juin

1^{er} : Partenariat DEKOM



6 : Réunion Dématérialisation

13 : votre ODG audité sur le terrain par Quali-Bordeaux

10 : Rallye des Côtes de Bourg

10 au 12 : Citadelles du Vin

18 au 21 : Vinexpo Bordeaux

22 au 25 : Festival Vie Sauvage

Juillet-août

14 juillet : Spicy Bike 'N Trail des Côtes de Bourg

5 août : 6^{ème} Nuit du Terroir organisée par les Jeunes Agriculteurs de l'appellation

14 août : Fermeture du Syndicat Viticole, la Boutique sera ouverte

Edito

Les épisodes de gel du jeudi 27 et du vendredi 28 avril ont frappé lourdement notre appellation. Vos nombreux témoignages nous ont permis d'estimer les dégâts importants sur notre terroir.

Nous pouvons affirmer que près de la moitié de notre appellation est touchée avec des pourcentages entre 20 et 100% de pertes. La quasi-totalité des secteurs de l'appellation sont concernés et il n'est pas rare d'avoir des exploitations qui ont tout perdu.

Sachez que les services de votre Syndicat Viticole sont extrêmement mobilisés auprès de l'ensemble des organismes, plus particulièrement la Fédération des Grands Vins de Bordeaux, saisie dès les premiers constats.

Le vignoble Bordelais est touché dans son ensemble, et la FGVB a déjà pris rendez-vous avec les services de l'Etat pour une réunion à laquelle nous serons associés. Votre Syndicat vous informera des dispositifs d'urgence mis en place.

Nous avons pleinement conscience de la gravité de la situation et nous vous faisons part de tout notre soutien.

Stéphane DONZE

Président

Mesures suite au Gel réunion le 18 mai 2017 à 17h à St Martin Lacaussade salle polyvalente

En présence des institutions professionnelles et des élus, les mesures d'accompagnement suite au gel vous seront présentées.

Dernière Lettre d'Information version papier

Dans un souci de maîtrise des dépenses, nous souhaitons, à compter du mois de juin, vous envoyer par e-mail l'Oeno

News, de la même manière que les flashes infos.

Ceux qui souhaiteraient maintenir un envoi par courrier postal doivent en faire la demande auprès de Sylvie Couvidat ou Didier Gontier.

Nouvelle Adresse Centre de Viticulture de Blaye

Depuis quelques jours, l'accueil du public se fait : 32 rue des Maçons 33390 Blaye (le matin sans rendez-vous, l'après-midi sur rendez-vous).

Adresse postale : Centre de Viticulture des Douanes de Blaye BP 145 33394 BLAYE Cedex.

Les autres coordonnées sont inchangées. E-mail : viti-blaye@douane.finances.gouv.fr

Fax : 05 57 64 80 52

Standard : 09 70 27 56 90.

Dématérialisation réunion le 6 juin 2017 à 17h à la Maison du Vin

La dématérialisation des principales déclarations fiscales et économiques,

avec leurs échéances vous seront expliquées. Au programme :

- les échéances de la dématérialisation, Gamma, CVI par Madame Anne Dupuy (PAE-Pôle Viti)
- la nouvelle procédure dématérialisée CIEL : simplification des obligations des opérateurs, prérequis à l'utilisation de la téléprocédure CIEL/E-DMS, présentation des outils mis à disposition par Messieurs Jean Belaube (CIVB) et François Davière (PAE -Pôle CI).
- les télépaiements SEPA pour régler en ligne vos droits et taxes par Monsieur Ollivier (recette régionale des douanes). Le statut d'exportateur agréé vous sera de nouveau présenté.

Rappel, dématérialisation obligatoire des documents d'accompagnements nationaux, au 1^{er} juillet

La dématérialisation obligatoire du document d'accompagnement, nécessaire à la circulation des boissons et des alcools en suspension de droits d'accises, déjà effective depuis 2011 pour les mouvements de circulation intracommunautaire et à l'export (pays Tiers), sera étendue aux mouvements de circulation nationale, à compter du 1er juillet 2017 (source : [Douanes](#)).

Ainsi à partir de cette date, l'usage obligatoire du document administratif électronique (DAE) sera généralisé à la circulation nationale, en suspension de droits, pour tous les alcools.

Vinexpo Bordeaux 2017 Echantillons Espace Free Tasting



L'appellation participera à l'édition 2017 qui aura lieu du 18 au 21 juin

Hall 1 - BC 333.2.

6 viticulteurs tiendront un stand aux côtés de l'*Espace Free Tasting* offrant ainsi un maximum de visibilité au pôle Côtes de Bourg qui sera pour la première fois dans le Hall 1 (30 m² au total).

Pour présenter votre vin (une cuvée par exploitation) à l'*Espace Free Tasting*, animé par les permanents de la Maison

du Vin, il suffit d'apporter au Syndicat une bouteille au plus tard le **29 mai 2017** (sauf si vous avez déjà présenté ce vin lors d'un Espace Free Tasting en 2017), accompagnée de la fiche technique de la cuvée intégrant le prix professionnel HT départ propriété (+ envoi par e-mail à technique@cotes-de-bourg.com).

Il n'y a plus d'invitations « papier » pour ce salon. Vinexpo a changé sa politique concernant les « e-invitations » : elles sont au prix de 20 € TTC l'unité (au lieu de 40 € voire 60 € en ligne). Les viticulteurs désirant des « e-invitations » doivent en faire la demande auprès de Didier Gontier à info@cotes-de-bourg.com avant le **31 mai 2017** en précisant le nombre souhaité et pour chacune le nom, le prénom et l'adresse mail (refacturation après le salon).

Salons Export 2017

L'appellation participera en novembre prochain aux salons ProWine China (Shanghai) et Hong Kong Wine Fair. Quelques places sont encore disponibles, il suffit d'envoyer un courriel à Didier Gontier à info@cotes-de-bourg.com

Bar à Vin



Le Bar à Vin rouvrira ses portes le jeudi 18 mai, jusqu'au samedi 30 septembre.

Nous avons besoin de 2 vigneron par soir, de 17h45 à 23h, pour faire déguster leurs vins.

Nouveautés 2017 :

- le bar à vin sera ouvert les jeudis, vendredis et samedis de 18h à 23h.
- une personne, à vos côtés durant les soirées, s'occupera des encaissements et du rangement de la salle.
- l'accompagnement gastronomique va être simplifié.

Comme l'année dernière, la carte des vins changera toutes les 2 semaines et

vos références à la Boutique (en blanc, rouge et rosé) seront mises en avant lors de vos participations.

N'hésitez pas à inscrire toutes les dates où vous êtes disponibles sur le lien <https://goo.gl/forms/q3O1LA21YAUmq1R2>. Alice Massol confirmera par email votre inscription.

A l'occasion de la réouverture, le 18 mai prochain, le groupe Zik Wine donnera un concert.



Renseignements complémentaires : oenotourisme@cotes-de-bourg.com

Amawaterways



La compagnie de croisières

Amawaterways a renouvelé sa confiance à la Maison des Vins des Côtes de Bourg. Tous les dimanches, nous recevons un groupe de croisiéristes au Bar à Vin.

Nous recherchons, pour chaque date (jusqu'au 19 novembre) deux vigneron parlant anglais* pour présenter chacun 2 vins.

Au programme : dégustation de vins avec accompagnements gastronomiques et animation musicale.

Horaires : de 16h15 à 19h.

Facturation des vins à EURL Maison des Vins avec en référence : Ama Waterways + date de la prestation au prix Boutique (-30%)

Gratification du vigneron à hauteur de 50 € TTC

Inscriptions sur le lien :

<https://goo.gl/forms/xtDfhjqZDX3ed2kH3>

Alice Massol confirmera par email votre inscription.

Renseignements complémentaires : oenotourisme@cotes-de-bourg.com

*Si possible. Pour ceux d'entre vous qui ne parlent pas anglais, l'équipe trouvera une solution.

Boutique



Permanences :
des dates sont encore libres : les 21, 27 et 28 mai.

Consultez le calendrier sur : <http://beta.doodle.com/poll/g6t446r2vermdd49> et inscrivez-vous ou par mail : cotesdebourg.boutique@orange.fr ou par téléphone au 05 57 68 22 28.

Rallye Oenotouristique

Le rallye oenotouristique des Côtes de Bourg revient le 10 juin 2017.

De nombreuses nouvelles surprises et des énigmes passionnantes

attendent les concurrents.

Inscriptions des équipages jusqu'au 2 juin. Renseignements complémentaires à cotesdebourg.boutique@orange.fr ou au 05 57 68 22 28.



Guide Ranking Bordeaux

Le prochain guide *Ranking Bordeaux* sortira en novembre 2017. Pratique, il reprendra les résultats de dégustation des 1000 meilleurs vins/châteaux de Bordeaux sur les 10 derniers millésimes (2005 à 2014).

A l'avenir, les résultats de dégustations seront consultables sur le site <http://www.ranking-bordeaux.com> avant la sortie du guide.

Si vous souhaitez voir figurer votre vin dans ce guide sous le millésime 2014, il suffit de fournir 6 bouteilles normalement habillées. Vous pouvez en profiter pour joindre des cuvées 2012 et 2013 si vous ne l'avez pas déjà fait.

Pour chaque vin, vous devrez remplir une fiche d'information et l'insérer dans le carton avec 3 étiquettes du vin (étiquette destinataire - « Echantillons » collée dessus).

Dépôt des échantillons auprès de votre Syndicat Viticole (**avant le 23 juin 2017 midi**) ou du transporteur Mitjavile-DSV 229 avenue de l'Épinette 33500 LIBOURNE

Tél.: 05 57 55 57 69. Sinon, envoi à Rémy Poussart - rue des Fonds 5 - 1380 Lasne - Belgique.

Renseignements complémentaires : Rémy POUSSART remy@poussart.eu
Fixe : +32 (0)2 522 29 90
Gsm : +32 (0)475 29 79 39

Partenariat DEKOM

La 4^{ème} édition de la Journée Multimédia DEKOM France aura lieu pour la première fois chez un de ses clients : l'Hôtel-Ecole Vatel à Bordeaux (installations audiovisuelles et réseau). Une présentation de l'AOC sera faite aux partenaires.

GDON du Bourgeois

En août, des personnes prospecteront le canton pour détecter les pieds contaminés (Flavescence Dorée et/ou Bois Noir), après une formation assurée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles.

Si vous connaissez des personnes intéressées par ce travail, elles peuvent déposer leur candidature, dès à présent, auprès du GDON du Bourgeois : gdondubourgeois@orange.fr

Arrêté préfectoral produits phytosanitaires

Le nouvel arrêté encadrant les traitements phytosanitaires est entré en vigueur le 8 mai, au lendemain de sa publication.

- la liste des produits, dont le délai de ré-entrée dans les parcelles est de 48 h, s'est considérablement allongée. Elle comprend désormais ceux qui ont des mentions CMR (cancérigène, mutagène et reprotoxique). Toutefois, « en cas de besoin motivé, non anticipé et non prévisible ou impérieusement nécessaire », le texte offre la possibilité de réduire le délai à 6 h (ou 8 h en milieu fermé), à condition d'intervenir avec un tracteur équipé d'une cabine avec filtre à charbon actif ou de porter les EPI (Équipement de Protection Individuel) requis durant la phase d'application du produit concerné.

- les EPI vestimentaires spécifiques aux produits phytosanitaires qui répondent aux exigences de santé et de sécurité peuvent remplacer les combinaisons

vestimentaires (combinaisons en polyester 65 % et coton 35 % avec traitement déperlant...) figurant dans les AMM (Autorisation de Mise sur le Marché).

- la vitesse maximale du vent, au-delà de laquelle il est interdit de traiter, reste fixée au niveau 3 sur l'échelle de Beaufort.

- pas d'introduction de nouvelles ZNT (Zone Non Traitée) en dehors de celles imposées au voisinage des cours d'eau. Les dispositions relatives à la limitation des pollutions ponctuelles ne changent pas.

TIC

L'imprimé de demande de remboursement au titre de l'année 2016 de la Taxe Intérieure de Consommation (anciennement TIPP) sur le fioul domestique, le fioul lourd et le gaz naturel utilisés à des fins agricoles est disponible sur agriculture.gouv.fr rubrique « mes démarches » puis "exploitation agricole" ou sur simple demande au Syndicat.

Le dossier doit être envoyé à : Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine - Cellule remboursement TIC-TICGN - 24, rue François de Sourdis BP 908 33060 Bordeaux Cedex (avant fin décembre 2019).

Vous devrez joindre un justificatif d'affiliation à votre régime social.

Nouvelle version de l'Appel à Projets Plan Végétal Environnement (PVE)

La Région Nouvelle Aquitaine met en place des aides aux agriculteurs souhaitant acquérir du matériel ou réaliser des aménagements répondant aux exigences environnementales. Il s'agit de soutenir les investissements concernant les enjeux suivants :

- la réduction des pollutions et l'optimisation de la consommation d'intrants,
- la réduction de l'érosion des sols,
- la réduction des prélèvements sur la ressource en eau.

Dépôt des dossiers jusqu'au 15 septembre.

Contact : Yann Montmartin

Tél. : 05 56 35 00 00 ou
Pierre Ledru Tél : 05 56 93 38 12
pierre.ledru@gironde.gouv.fr

Restructuration Modifications importantes Campagne 2016/2017

Des décisions votées par le conseil spécialisé de FRANCEAGRIMER viennent modifier certaines règles pour la restructuration, que ce soit en plan collectif (PCR2) ou en plan individuel (RS).

1°) Dématérialisation obligatoire du dossier de demande d'aide

La demande d'aide (PCR + RS) doit obligatoirement être déposée par voie électronique sur le e-service **VITIRESTRUCTURATION** accessible via le portail de FRANCEAGRIMER à l'adresse suivante :

<https://portailweb.francegrimer.fr>

(mêmes identifiants que VITIPLANTATION).

Cette demande d'aide doit être faite après le dépôt de la déclaration d'achèvement de travaux de replantation aux douanes et avant la date butoir du 18 septembre 2017 (pour obtention du taux d'aide maximum).

La date ultime de dépôt de la demande d'aide est fixée au **31 octobre 2017** (et non plus au 31 décembre). Toute demande faite après cette date sera rejetée et les demandes faites pour de la plantation entre le 19 septembre et le 31 octobre 2017 se verront appliquer des pénalités.

A RETENIR :

- **Date butoir du 18 septembre 2017 pour les PLANTATIONS**

- **Date butoir du 31 octobre 2017 pour les ARRACHAGES**

LES DOSSIERS "PAPIER" NE SONT PLUS DISPONIBLES.

2°) Fin de la fiche de préconisation technique

La fiche de préconisation technique terroir/cépage/porte-greffe n'est plus obligatoire. Il est recommandé malgré tout de s'assurer de l'adéquation entre le terroir et le matériel végétal. C'est un outil d'aide à la décision utile qui pourra être ajoutée au dossier dématérialisé.

3°) Fin du plafonnement des surfaces

Le plafonnement des surfaces, en plan collectif comme en plan individuel, a été supprimé. La superficie de replantation et de palissage n'est plus limitée par campagne.

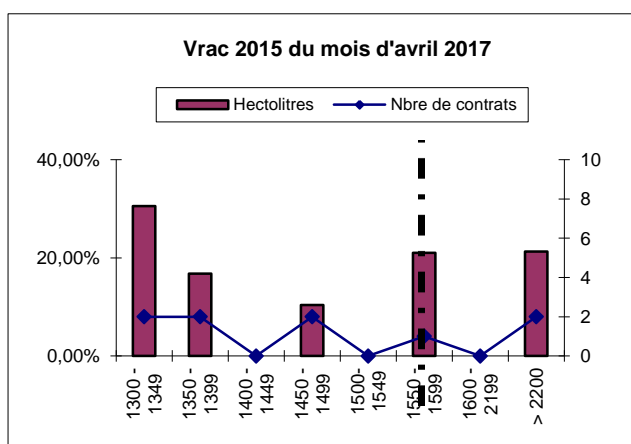
4°) JA : baisse du montant de l'aide palissage et hausse de l'IPR en RS

Pour les jeunes agriculteurs, en restructuration individuelle, le montant de l'aide palissage passe de 2 400 €/ha à 1 900 €/ha comme pour les autres viticulteurs quel que soit le type de restructuration.

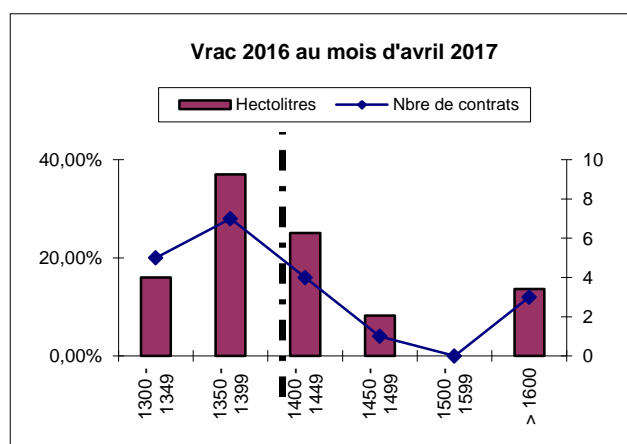
Le différentiel d'aide de 500 €/ha est transféré à l'indemnité pour perte de récolte (IPR) dans le cadre des dossiers de replantation en restructuration individuelle (RS).

L'équipe de BA-r reste à votre disposition pour vous assister dans l'enregistrement dématérialisé de votre dossier. Pour prendre RDV : 05.35.00.20.39 ou 05.56.00.22.96 – ou envoyer un e-mail à bar@fgvb.fr

Les cours du mois d'avril



1596 €/T de Moyenne 9 contrats 1128 hectolitres



1416 €/T de Moyenne 20 contrats 5450 hectolitres

Rendu-Mise 2016 : 2482 hl à 1516 €/T de moyenne, 6 contrats

Syndicat Viticole des Côtes de Bourg

1, place de l'Eperon 33710 Bourg sur Gironde – Tél : 33 (0)5 57 94 80 20

Fax : 33 (0)5 57 94 80 29

e-mail : info@cotes-de-bourg.com – www.cotes-de-bourg.com